

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 FEVRIER 2006

L'An deux mille six, le six février à vingt heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes et M. Raymond VAYSETTES, Gilles BOUHNOL, BONNAFOUS Elisabeth, Claude VAYSETTES, Rémi GERAUD, Laurent WILFRID, Claudine BRU, Pierre BLANCHYS, Jean-Louis CARRIERE, Jean-Paul COURONNE, Patricia CRESPIN, Yvon COSTES, Marie-Jeanne SARRET, Guy LACAN.

Absent excusé : Jean-Marc DEJEAN

Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU POUR PERMANENCE PEDICURE

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le bureau situé au rez-de-chaussée de la mairie à une pédicure qui tiendrait une permanence une fois par mois. Ceci permettrait aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer en ville de pouvoir bénéficier de ces soins.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Considérant que cela apporterait un service supplémentaire à la population locale, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition à compter de janvier 2006 un bureau situé au rez-de-chaussée de la mairie moyennant un loyer annuel de 100 € à Madame ESPIE Elisabeth, pédicure. Elle pourra ainsi effectuer une permanence une fois par mois.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

TELEPHONIE MOBILE / CESSION TERRAIN AU CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 27 juillet 2004 le Conseil Municipal a donné son accord de principe à la cession au Conseil Général de l'Aveyron d'une partie de la parcelle cadastrée section C n° 240 pour y édifier un relais de téléphonie mobile.

Il rappelle également que la totalité du bien de section de Girman Haut a été transféré à notre commune par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2004.

Il propose donc de céder la parcelle cadastrée section C n° 369, d'une contenance d'environ 302 m² pour la somme de 1 Euro au Conseil Général de l'Aveyron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de céder pour la somme de 1 Euro, au Conseil Général de l'Aveyron, la parcelle cadastrée section C n° 369 où est édifié le pylône de téléphonie mobile.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec le Conseil Général de l'Aveyron.
- Décide que les frais relatifs à cette opération sont à la charge de l'acquéreur

SALLE MULTIMEDIA : CONTRAT SACEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de signer un contrat avec la SACEM du fait de la mise à disposition au public de postes informatiques avec accès à internet à la salle multimédia. Ceci permet de diffuser dans l'établissement la musique des auteurs et compositeurs que la SACEM représente.

Un contrat a été rédigé selon les conditions d'exploitation déclarées par nos soins. Le contrat est conclu pour un an et sera reconduit par période annuelle, il pourra être modifié ou résilié par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours minimum avant la date d'expiration **de la période en cours.**

Pour la période du 01/07/05 au 30/06/06, la redevance forfaitaire hors taxes s'élève à 83.27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec la SACEM pour l'utilisation de bornes multimédias à l'espace multimédia.
- Autorise Monsieur le Maire à payer tous les ans la redevance forfaitaire sur production d'une facture.

LOCATION LOGEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle que dans la séance du 28 décembre 2005, le Conseil Municipal avait approuvé la restitution du logement de fonction de La Poste à la Commune. Monsieur le Maire informe l'assemblée que lorsque les travaux de séparation des accès entre la partie bureau de Poste et logement seront terminés, la commune pourra proposer à la location cet appartement. Aussi il demande à l'assemblée de se prononcer sur les termes du bail et sur le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- Décide de louer cet appartement dès l'achèvement des travaux, lorsque l'avenant à bail avec la Poste sera signé.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 250 €, charges non comprises. Le loyer sera révisable tous les ans au mois de janvier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette location.

DEPART A LA RETRAITE DE CABRIT Marie / PARTICIPATION CADEAU

Monsieur le Maire rappelle que Madame CABRIT Marie a fait valoir son droit à la retraite le 31 janvier 2006. Elle a travaillé plus de 20 ans au service de l'école et a fait preuve d'un dévouement exemplaire. Monsieur le Maire propose de lui offrir pour cadeau de départ un bon d'achat à valoir dans une agence de voyages.

Considérant qu'elle a donné entière satisfaction durant sa carrière, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lui attribuer un bon d'achat de 300 € à valoir dans l'agence de Voyages TOUROMED – 18, Place de la Cité à RODEZ
- autorise Monsieur le Maire à mandater la somme correspondante.

D.G.E. : DESENCLAVEMENT HIVERNAL Rte d'AURIFEUILLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faudrait programmer une opération d'abattage de talus sur la voie communale n° 8 pour lutter efficacement contre la formation de congères. Lors de chutes de neige la circulation est souvent bloquée et ce malgré les nombreuses interventions de déneigement effectuées par le service technique.

Les travaux à réaliser consisteraient à exécuter les déblais nécessaires à la suppression des talus ainsi qu'à créer un fossé et une poutre de rive pour sécuriser les usagers.

La commune peut bénéficier d'une subvention spécifique de 40 % dans le cadre de la D.G.E.
Le plan de financement de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

Montant des travaux H.T.	68 470.00 €
Subvention DGE 40 %	27 388.00 €
Budget communal	54 502.12 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, considérant l'urgence de ces travaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis estimatif et son plan de financement,
- Demande à Madame la Préfète de l'Aveyron de prendre en considération cette demande d'aide au bénéfice de la Commune,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR PERMANENCE DES INFIRMIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames VERGNES, CAMBOULIVES et BERTRAND, Infirmières libérales à Arviou, souhaitent avoir un local pour tenir une permanence d'environ 1 heure par jour (du lundi au samedi).

Après débat et avis du conseil, monsieur le Maire propose de mettre à disposition un local situé au 1^{er} étage du presbytère pour une durée de un an. Il propose de fixer le montant de la location à 300 € pour l'année, et 100 € correspondant aux charges (eau – chauffage - électricité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de mettre à disposition à compter du 1^{er} janvier 2006, un local situé au 1^{er} étage du presbytère à Mmes VERGNES, JEANJEAN et BERTRAND, infirmières libérales à Arviou ;
- fixe le montant de la location à 300 € pour l'année, et le montant forfaitaire des charges à 100 €.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

CAE : Le contrat d'accompagnement à l'emploi occupé par mademoiselle Sophie PASTOU arrive à échéance le 28 février prochain. Le conseil municipal décide de demander le renouvellement de ce contrat pour 6 mois de plus.

L'assemblée décide de créer un nouveau CAE pour l'entretien des différents bâtiments communaux et entretien des espaces verts. L'ANPE sera contactée pour un appel à candidature.

Convention d'occupation précaire des bureaux à l'ancien couvent par la Sté Laetis : Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 2 mai 2000, une convention d'occupation précaire a été signée avec la société informatique LAETIS pour l'utilisation de bureaux à l'ancien couvent d'Arviou. La société LAETIS souhaite récupérer l'ancien bureau de l'association Sango, ainsi que le bureau de Sophie pour s'agrandir. Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer en fonction de la nouvelle surface et de faire installer un compteur électrique.

Rallye du Rouergue - monsieur le maire et Gilles BOUNHOL ont rencontré les responsables de cette épreuve. Ces derniers souhaitent modifier leur itinéraire, et donc Arviou serait ville départ d'une étape, le vendredi 7 juillet, du garage VIGROUX vers Mas Roux, Bonneviale, Le Rhan, Aussalesse ...

La subvention demandée s'élève à 1500 €. L'ensemble du conseil semble favorable à cette épreuve sur la commune (bien qu'il est souligné que le passage des voitures occasionne des dégâts sur la voirie). Il est décidé de réunir les habitants de Bonneviale et du Rhan pour leur exposer le projet.

Déclassement domaine public à Montginoux – Monsieur LALORGUE souhaite acquérir une bande de terrain situé dans le domaine public. Accord de principe du conseil municipal à 3€/m². Attendre document du géomètre pour lancer l'enquête publique.

Tourbière Lou Founs – Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu du Ministère de l'Ecologie qui nous décerne une mention spéciale dans le cadre d'un concours « Lauréat pour la reconquête de l'eau » au titre du projet « zones humides de la tourbière des Founs » et invite Monsieur le Maire à venir retirer ce prix à Paris.

Logements locatifs

Ecole – locataires à compter du 15 février prochain.

Pavillons Polygone – deux logements vont se libérer prochainement.

Chantier Concordia – l'association demande si nous avons un chantier à leur confier pour cet été. Voir en commission des travaux.

Affaire Frayssinhes et ADERP/commune – monsieur le maire fait part au conseil du mémoire en réponse de l'avocat de la partie adverse.

Accueil petite enfance – projet mené par le Sivom des Monts et Lacs – recherche un local de environ 40m², aménagement de celui-ci subventionné par la CAF et le Conseil Général et devra être opérationnel pour fin 2007. Le conseil municipal est favorable (voir ancienne grange du couvent occupée actuellement par l'entreprise SALIS) ;

Aménagement local salle de réunion à la salle polyvalente – local de rangement pour Familles Rurales mais qui pourra servir à d'autres associations. L'entreprise GERAUD est chargée d'effectuer les travaux assez rapidement.

Sortie **Aérospatiale de Toulouse** – à prévoir à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H. 45.

Ont signé les membres présents